

# Conférences

**9 mai : « S'approprier la prescription pour durer dans le métier : un enjeu de santé au travail »**

**10 mai : « Enseigner l'histoire est un sport de combat »**



**9 et 10 mai à Nevers**

Château des Loges (rue de Marzy)

Cher(e) collègue,

Nos collègues du SNUIPP-FSU (premier degré) organisent leur université de printemps les 9 et 10 mai 2019. Avec leur accord, nous avons décidé d'ouvrir deux des conférences aux enseignants du second degré. Ces deux conférences ont été déclarées comme des stages syndicaux pour permettre aux enseignants du second degré de bénéficier d'une autorisation d'absence pour assister à l'une ou l'autre de ces conférences.

**Jeudi 9 mai de 13h30 à 16h30 : « S'approprier la prescription pour durer dans le métier : un enjeu de santé au travail »** avec Dominique Cau-Bareille.

Maîtresse de conférence en ergonomie à l'université de Lyon 2, elle enseigne à l'Institut d'études du travail de Lyon et mène ses recherches au sein du laboratoire Éducation, cultures et politique. "Avec les réformes fréquentes au gré des changements de ministre, les enseignants s'engagent dans des processus de changements permanents sans qu'aucune validation de la pertinence des réformes n'ait lieu car elles sont le plus souvent pensées en dehors des intéressés (...) Avoir de la distance à l'égard des discours institutionnels et conserver une autonomie de pensée pour durer dans le métier." (Extrait du Fenêtres Sur Cours Janvier n°453 revue du SNUIPP-FSU.)

**Vendredi 10 mai de 13h30 à 16h30 : « Enseigner l'histoire est un sport de combat »** avec Laurence De Cock.

Professeure d'histoire-géographie de lycée, formatrice dans l'académie de Versailles, elle est également enseignante associée à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). Concrètement comment enseigner sereinement l'histoire ?

"C'est une très vaste question. On a tous en nous, enseignants et pédagogues, une professionnalité qui doit être reconnue. (...) L'enseignant, tel un chef, riche de compétences pourra à partir d'un texte peu inspirant, les programmes, créer son chef d'oeuvre culinaire, sa séance d'apprentissage. Des compétences qu'il puise chez les historiens pour les connaissances, et construites au contact de pédagogues qui alimentent sa réflexion sur la relation pédagogique élève-enseignant. Il s'agit donc de penser conjointement contenus et pratiques." (Extrait du Fenêtres Sur Cours)

**Pour participer à chacune de ces conférences, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).**

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 9 avril auprès de votre chef d'établissement** et d'envoyer séparément le bulletin d'inscription par courrier ou mél au SNES Nièvre ([snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:snes-nievre@dijon.snes.edu)).

Nom  
Prénom

Grade et Fonction

Établissement

**MODELE DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
D'ABSENCE  
A REMETTRE  
A VOTRE CHEF  
D'ETABLISSEMENT**

Lieu, Le date

À Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le(s) .... mai 2019 pour participer à un stage de formation syndicale de 13h00 à 17h00.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU sous l'égide de Centre de formation FSU, habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

A ..... Le .....

*Signature.*

(1) le Principal du collège ..... ou le Proviseur du lycée .....

(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.

---

## Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à [snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:snes-nievre@dijon.snes.edu) )

NOM:

PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MEL :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage-conférence du (9) (10) mai à Nevers (horaire : 13h00 à 17h00).  
(rayer le jour inutile).

Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

---

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Le défraiement des déplacements pour ces conférences n'est pas assuré par le SNES-FSU.